

Le Conseil d'administration de la Coalition contre les armes à sous-munitions regroupe :

Afghan Landmine Survivors Organisation, Action On Armed Violence,
Asociación para Políticas Públicas-APP, Cambodia Campaign to Ban Landmines,
Campaña Colombiana Contra Minas, DanChurchAid, Handicap International,
Human Rights Watch, ICBL Georgian Committee, IKV Pax Christi, IPPNW,
Japan Campaign to Ban Landmines, Mines Action Canada, Ban Landmines Campaign Nepal (NCBL),
Norwegian People's Aid et Protection.

*****COMMUNIQUÉ DE PRESSE*****

Cent pays se réunissent contre les armes à sous-munitions, toujours utilisées en Syrie

Lusaka, Zambie, 9 septembre 2013 – Cette semaine, plus de 100 pays se réunissent à Lusaka, en Zambie, à l'occasion de la quatrième Assemblée des États parties (4^e AEP) pour aborder des thèmes relatifs à la Convention sur les armes à sous-munitions. La Coalition contre les armes à sous-munitions (CMC) appelle tous les participants à condamner d'une même voix l'utilisation par la Syrie de ces armes dévastatrices.

Selon le rapport 2013 de l'Observatoire des armes à sous-munitions, les forces gouvernementales syriennes ont commencé à utiliser des armes à sous-munitions en 2012. Cette pratique, qui s'est poursuivie en 2013, a causé un grand nombre de victimes civiles.

« Trois ans après être devenue un instrument du droit international, la Convention joue un rôle essentiel dans la lutte pour la disparition des armes à sous-munitions. Cependant, des obstacles demeurent, comme l'utilisation de ces armes par la Syrie, explique Sarah Blakemore, directrice de la Coalition contre les armes à sous-munitions. Agir pour qu'un plus grand nombre de pays adhèrent à la Convention sur les armes à sous-munitions est essentiel pour que le recours à cette arme qui tue aveuglément soit condamné mondialement. Nous appelons l'ensemble des pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention à le faire sans attendre. »

Un total de 112 pays ont déjà signé la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008 ou ont adhéré à ce traité qui interdit l'utilisation, la production, le stockage et le transfert d'armes à sous-munitions et qui exige la dépollution des zones contaminées dans un délai de dix ans, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'assistance aux victimes. Parmi tous ces pays, 83 sont parties à la Convention. Les 29 autres l'ont signée, mais ne l'ont pas encore ratifiée.

La 4^e AEP, dont le discours d'ouverture sera prononcé par Michael Chilufya Sata, président de la Zambie, comptera parmi ses participants des représentants de gouvernements, d'organisations de l'ONU, du Comité international de la Croix-Rouge et de la Coalition contre les armes à sous-munitions, ainsi que des victimes originaires d'Éthiopie, du Laos, du Tadjikistan et du Vietnam.

C'est la première fois que l'AEP a lieu en Afrique. Les années précédentes, elle s'est tenue au Laos, au Liban et en Norvège.

Près de la moitié des 49 États d'Afrique subsaharienne adhèrent à la Convention ; seuls l'Érythrée, l'Éthiopie, le Gabon, la Guinée équatoriale, Maurice, le Soudan, le Soudan du Sud et le Zimbabwe font exception. Dix-neuf pays d'Afrique ont signé la Convention, mais ne l'ont pas encore ratifiée. Des armes à sous-munitions ont été utilisées dans plusieurs pays du continent, notamment en Angola, au Congo (RDC), en Érythrée, en Éthiopie, au Mozambique, en Ouganda, au Sierra Leone, au Soudan, au Tchad et en Zambie.

Les États parties sont tenus par la loi de fournir une assistance adéquate aux victimes, à leur famille et aux communautés touchées. Avec la ratification par l'Irak de la Convention en 2013, près des trois quarts des victimes des armes à sous-munitions vivent aujourd'hui dans des États parties à la Convention. Les armes à sous-munitions ont été abondamment employées en Irak pendant la première guerre du Golfe (1991) et la guerre d'Irak (2003). Dans ce pays, il a été estimé que 5 500 à 8 000 personnes avaient été blessées ou tuées

par ces armes (le nombre de victimes au niveau mondial s'élevant à environ 54 000 personnes). Sur ce total, on compte près d'un quart d'enfants.

« La plupart des victimes des armes à sous-munitions vivent dans des pays ayant adhéré à la Convention, lesquels sont donc tenus de leur fournir une assistance adaptée. Cependant, elles sont nombreuses à ne pas en bénéficier. Toutes devraient pourtant y avoir accès », rappelle Aynalem Zenebe, une victime des armes à sous-munitions en Éthiopie qui se bat pour leur interdiction aux côtés de Handicap International (un des membres fondateurs de la CMC).

Selon le rapport 2013 de l'Observatoire des armes à sous-munitions, les pays ont réalisé d'importants progrès concernant la destruction des stocks et la dépollution des sols.

Dans le cadre de la Convention, 70 % des stocks d'armes à sous-munitions ont été détruits par les États parties et 78 km² de terrain ont été décontaminés dans deux régions et onze pays en 2012.

« L'assemblée de Lusaka est l'occasion pour les États de mettre fin à la souffrance entraînée par les armes à sous-munitions en joignant leur voix à celles des autres pays, toujours plus nombreux, qui condamnent l'utilisation de ces armes moralement et politiquement indéfendables », déclare M^{me} Blakemore.

Fin

Notes à l'attention des rédacteurs

112 États ont adopté la Convention sur les armes à sous-munitions.

<http://www.stopclustermunitions.org/wp/wp-content/uploads/2013/05/who-has-joined-the-ccm-140513.pdf>

Pour parvenir à l'universalisation, 85 pays doivent encore y adhérer.

<http://www.stopclustermunitions.org/jointhetreaty/>

À propos des armes à sous-munitions

Une arme à sous-munitions contient souvent plusieurs centaines de petites bombes ou de sous-munitions explosives. Ces armes sont larguées par voie aérienne ou tirées par voie terrestre. Le disperseur s'ouvre pendant la chute et les sous-munitions sont alors disséminées sur une surface pouvant atteindre la taille de plusieurs terrains de football. Ces armes frappent donc au hasard, sans faire de distinction entre les civils et les militaires. Un grand nombre de sous-munitions n'explosent pas en touchant le sol et restent ainsi une menace pour les populations plusieurs dizaines d'années après les conflits.

À propos de la Coalition contre les armes à sous-munitions (CMC)

La CMC est une coalition internationale regroupant des organisations non gouvernementales (ONG). Celles-ci travaillent dans une centaine de pays afin que des mesures soient prises pour faire disparaître les armes à sous-munitions, éviter que d'autres personnes en soient victimes et mettre définitivement un terme à la souffrance qu'elles engendrent. La CMC incite les gouvernements et les organisations à faire évoluer leurs pratiques et leurs politiques de manière à atteindre ces objectifs et à sensibiliser le grand public.

Pour en savoir plus ou demander un entretien avec des membres de la CMC, veuillez contacter :

Jared Bloch, responsable médias et communication, tél. : Zambie (+26) 095 457 2605,

international +41 786 83 4407, courriel : jared@icblcmc.org

Ressources en ligne

- **Site web de la CMC** - <http://www.stopclustermunitions.org/>
- **Chaîne CMC sur YouTube** - http://www.youtube.com/my_videos?o=U
- **Convention sur les armes à sous-munitions** - <http://www.clusterconvention.org/>

Cluster Muniton Coalition, 5th Floor, Epworth House, 25 City Road, London EC1Y 1AA, United Kingdom

- **La CMC sur Flickr** - <http://www.flickr.com/photos/clustermunitioncoalition/>
- **La CMC sur Facebook** - <http://www.facebook.com/banclusterbombs?ref=hl>
- **La CMC sur Twitter** - <https://twitter.com/banclusterbombs>
- **Observatoire des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions** : pour en savoir plus sur la question des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions dans le monde ou pour consulter les fiches pays, rendez-vous sur <http://www.the-monitor.org/index.php>